

Droits et obligations pour les étranger·ère·s vivant en Suisse, en 2016

Part de la population d'accord ou non avec les affirmations

Les étranger·ère·s devraient avoir une obligation de :

renvoi lorsque les emplois sont rares

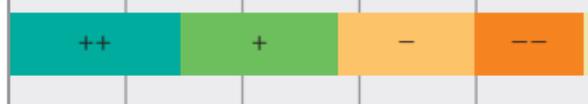


Les étranger·ère·s devraient obtenir un droit :

au regroupement familial



de naturalisation automatique (2^e génération)



de participation politique



0% 20% 40% 60% 80% 100%

++ Tout à fait d'accord
 -- Pas du tout d'accord
 Sans indication

+ Plutôt d'accord
 - Plutôt pas d'accord